



Le point de vue de la profession agricole sur le développement du sanglier

1) Un accroissement des populations de sangliers

La prolifération des dégâts de grand gibier, en particulier de sangliers, devient intolérable dans plusieurs départements. Sur les dix dernières années, le pourcentage moyen de progression des populations avoisine les 10 % (8,3 %).

Cette forte population entraîne une augmentation des dégâts aux cultures, ce qui entraîne une exaspération de la part de nombreux agriculteurs. D'où un climat de tension qui se fait jour dans certains départements.

2) Une politique de régulation s'impose

C'est pour répondre à cette forte préoccupation que la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (volet chasse) positionne la chasse comme un outil nécessaire dans la gestion des populations de grand gibier.

Nous avons obtenu que les modes de prévention des dégâts proposés par les fédérations de chasse figurent dans les schémas départementaux de gestion cynégétique. Cela devrait permettre une plus grande concertation entre agriculteurs et chasseurs. En tout état de cause, les agriculteurs veulent garder le choix de les accepter ou de les refuser.

Mais il appartient aux chasseurs de réguler les populations de grand gibier. Le dialogue est essentiel mais l'action est primordiale. Il est indispensable d'agir rapidement et de façon globale. Le loisir ne doit pas primer sur l'économie agricole.

3) Une indemnisation insuffisante

Nous préférierions ne jamais avoir à être indemnisés. Mais ces indemnités sont nécessaires pour compenser nos pertes de revenus.

Nous voulons pouvoir récolter ce que nous avons semé, c'est là que réside notre fierté d'agriculteur.

Il nous paraît important que le système de fixation des barèmes nationaux relatifs aux denrées servant de base à l'indemnisation des dégâts soit revu. Il est nécessaire que ceux-ci reflètent les prix réels du marché et les pertes indirectes.

Doit être pris en compte, dans l'indemnisation, l'ensemble des dommages subis par les agriculteurs.

Bertrand SAGET – Administrateur de la FNSEA